

L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BILAN 2025 ET PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2026

François VILLEREZ, délégué territorial de la région Bourgogne-Franche-Comté
Marc CHAMPION, chef de la division de Dijon

SOMMAIRE

1. LES MISSIONS DE L'ASNR

2. LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

3. LA DIVISION DE DIJON

4. BILAN 2025 ET PRINCIPAUX SUJETS 2026 POUR LA RÉGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

1. Le secteur médical
2. Le secteur industriel, vétérinaire et de la recherche
3. La protection des sources de rayonnements contre les actes de malveillance
4. La prévention et la gestion du risque lié au radon

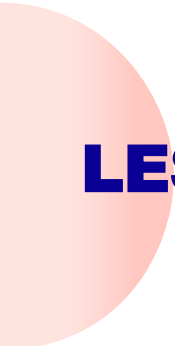
01

L'ASNR ET SES MISSIONS

**L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
ET DE RADIOPROTECTION
EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE
CRÉÉE LE 1^{ER} JANVIER 2025.**

**Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450
du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.**





LES MISSIONS DE L'ASNR

L'ASNR assure, au nom de l'État,
le contrôle des activités nucléaires civiles
en France et remplit des missions
d'expertise, de recherche,
de formation et d'information des publics.

1. LE CONTRÔLE

2. LA RÉGLEMENTATION

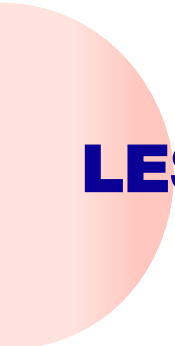
3. LA RECHERCHE

4. L'EXPERTISE

5. EN SITUATION D'URGENCE
RADIOLOGIQUE

6. L'INFORMATION ET LE
DIALOGUE

7. LA FORMATION ET LE
DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DE LA RADIOPROTECTION



LES MISSIONS DE L'ASNR

LE CONTROLE

L'ASNR **contrôle les activités nucléaires civiles** tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains.

LA REGLEMENTATION

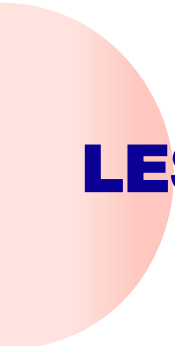
L'ASNR **contribue à l'élaboration de la réglementation**, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.

LA RECHERCHE

L'ASNR définit des **programmes de recherche pluridisciplinaires**, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

L'EXPERTISE

L'ASNR **expertise la sûreté des installations nucléaires civiles**, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.



LES MISSIONS DE L'ASNR

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR **conseille les pouvoirs publics sur les actions de protection des populations**. Elle évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

L'ASNR **informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France** et participe à la mise en œuvre de la transparence en France. Elle rend compte de son activité au Parlement. L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE RADIOPROTECTION

L'ASNR propose une **offre large de formations** en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité. L'ASNR a pour mission de **contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens**.



NOS PRINCIPES D'ACTION

1 Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

2 Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques.

Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

3 Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des meilleurs spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux. La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

4 Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

LE COLLÈGE

En tant qu’Autorité administrative indépendante, l’ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses missions :

- Garantir l’indépendance de l’ASNR ;
- Définir la politique générale de l’Autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- Approuver les orientations stratégiques de l’ASNR ;
- Prendre les décisions majeures.



Pierre-Marie
Abadie



Géraldine Pina



Olivier Dubois



Jean-Luc
Lachaume



Stéphanie
Guénot-Bresson

PIERRE-MARIE ABADIE	Président du 13/11/2024 au 12/11/2030 désigné par le président de la République
GÉRALDINE PINA	Commissaire du 15/12/2020 au 09/12/2026 désignée par le président de la République
STÉPHANIE GUÉNOT BRESSON	Commissaire du 10/12/2023 au 09/12/2029 Désignée par le président de la République
OLIVIER DUBOIS	Commissaire du 29/01/2024 au 09/12/2029 désigné par le président du Sénat
JEAN-LUC LACHAUME	Commissaire du 21/12/2018 au 09/12/2026 désigné par le président de l’Assemblée nationale

5 membres nommés par décret

- Fonction à plein temps
- Mandat de 6 ans non renouvelable

CHIFFRES CLEFS

366 M€

Budget 2026
(incluant les recettes issues des activités
de l'ASNR)

2 060

Personnels au 1^{er} janvier 2026
de statuts public et privé

331

Inspecteurs

102

Doctorants
et post-doctorants

60

Docteurs d'État
ou personnes habilitées
à mener des recherches

LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2025)

CONTRÔLE

1 951

Inspections

1 900

Décisions individuelles
d'autorisation et
d'enregistrement
délivrées



33 601

Lettres de suite d'inspection
disponibles sur asnr.fr

INTERNATIONAL

74

Accords de coopération
ou projets bilatéraux

44

Pays concernés par
ces accords



67

Accords de coopération
ou projets multilatéraux

EXPERTISE

120

Avis d'expertise

23

Réunions plénières
des groupes
permanents d'experts



PATRIMOINE INTELLECTUEL

au 1^{er} janvier 2026

26

Brevets français
en vigueur
(dont **7** en
copropriété)

41

Brevets en
vigueur
à l'étranger



RECHERCHE

216

Publications
répertoriées au
JCR (*Journal
Citation Reports*)

31

Thèses
soutenues



LES SITES DE L'ASNR

L'ASNR est répartie sur 20 sites à travers la France et en outre-mer

- Son siège est localisé à **Montrouge**.
- Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses et Cadarache**.
- **Le Vésinet** est le site principal de la surveillance de l'environnement.
- Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg, les Angles et Tahiti**.
- Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires. (voir diapositive suivante).



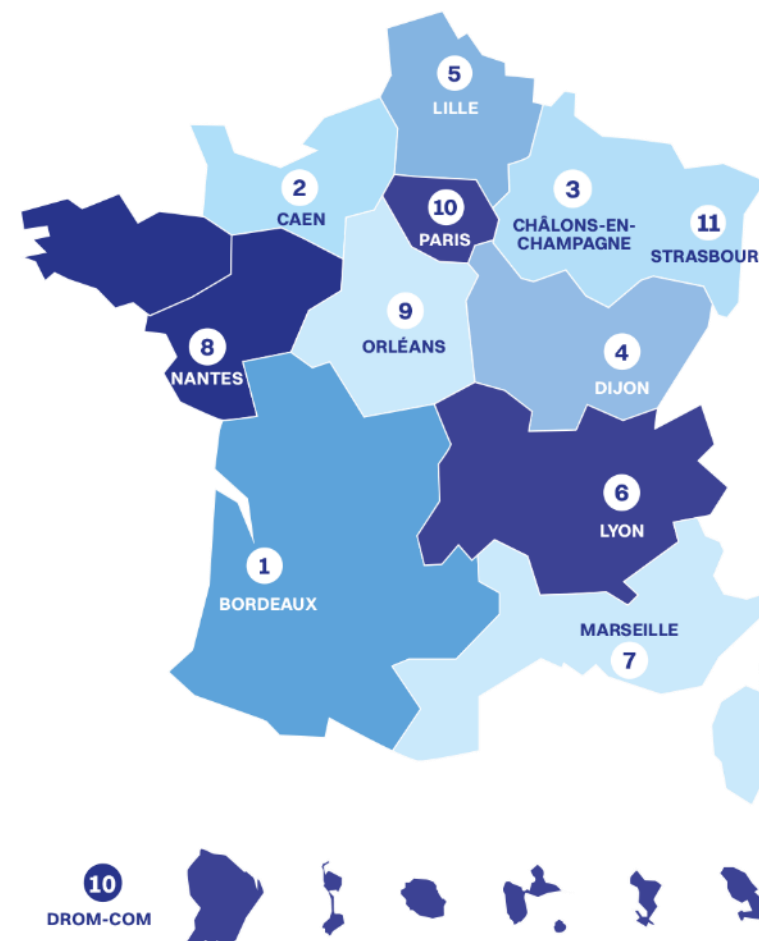
02

LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

LES DIVISIONS TERRITORIALES

(AU 1^{ER} JUIN 2026)

- | | | |
|--|--|---|
| 1 BORDEAUX (1)
<i>Nouvelle-Aquitaine, Occitanie</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Vincent JECHOUX
CHEF DE DIVISION
Paul de GUIBERT | 5 LILLE
<i>Hauts-de-France</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Julien LABIT
CHEF DE DIVISION
Thibaud MEISGNY | 9 ORLÉANS (2)
<i>Centre-Val de Loire</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Hervé BRÛLÉ
CHEFFE DE DIVISION
Albane FONTAINE |
| 2 CAEN (2)
<i>Normandie</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Claire GRISEZ
CHEF DE DIVISION
Gaëtan LAFFORGUE-MARMET | 6 LYON
<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Olivier DAVID
CHEF DE DIVISION
Paul DURLIAT | 10 PARIS (4)
<i>Île-de-France, DROM-COM</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Emmanuelle GAY
CHEFFE DE DIVISION
Thierry CHRUPEK |
| 3 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (3)
<i>Grand Est</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEF DE DIVISION
Mathieu RIQUART | 7 MARSEILLE (1)
<i>Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Sébastien FOREST
CHEF DE DIVISION
Pierre JUAN (<i>intérim</i>) | 11 STRASBOURG (3)
<i>Grand Est</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEFFE DE DIVISION
Camille PERIER |
| 4 DIJON
<i>Bourgogne-Franche-Comté</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
François VILLEREZ
CHEF DE DIVISION
Marc CHAMPION | 8 NANTES
<i>Bretagne, Pays de la Loire</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Anne BEAUVAL
CHEFFE DE DIVISION
Caroline BONDOIS | |



(1) Les divisions de Bordeaux et Marseille assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Occitanie.

(2) Les divisions de Caen et Orléans interviennent respectivement dans les régions Bretagne et Île-de-France pour le contrôle des seules INB.

(3) Les divisions de Châlons-en-Champagne et Strasbourg assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Grand Est.

(4) La division de Paris intervient en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.

MISSIONS DES DIVISIONS TERRITORIALES

LE CONTROLE

- **Inspections**
- Analyse des **événements significatifs**
- **Inspection du travail** sur les sites des centrales nucléaires EDF
- **Sanctions** administratives et pénales
- **Suivi de l'exploitation des installations de base** dont les arrêts de réacteurs
- **Instruction** des modifications matérielles et temporaires des règles d'exploitation pour les installations nucléaires de base
- **Instruction** des autorisations et enregistrement des activités nucléaires

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

- **Appui au préfet** en cas de situation d'urgence
- **Envoi d'inspecteurs sur site**
- **Astreinte** pour répondre aux sollicitations d'urgence 24h/24 – 7j/7 en lien avec le national

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

- Participation aux **commissions locales d'information** (CLI)
- **Publication** des avis d'incident, des avis d'information sur les arrêts de réacteurs et des lettres de suite d'inspection sur le site asnr.fr
- **Conférences de presse régionales** et réponses aux questions des journalistes
- Participation aux **débats publics locaux** et aux manifestations à destination des professionnels
- Participation à des **actions de formation** (écoles, autres administrations, instances professionnelles, etc.) ou de **sensibilisation des publics**.

03

LA DIVISION DE DIJON

LA DIVISION DE DIJON DE L'ASNR



La division de Dijon contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les **8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté**.

EFFECTIFS

6 agents dont :

- 1 chef de division
- 4 inspecteurs
- 1 agente administrative

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ACTIVITÉ DE CONTRÔLE EN 2025

59

Inspections en Bourgogne-Franche-Comté

Dont :

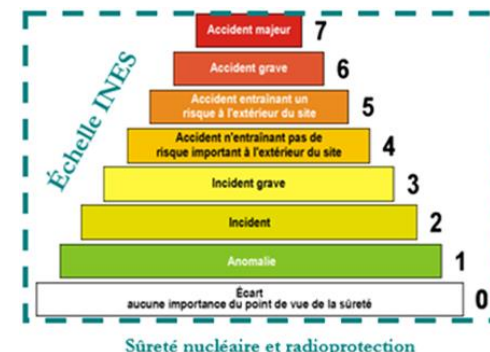
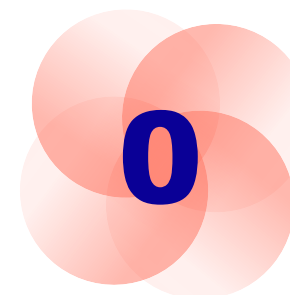
23 inspections dans le secteur médical ;

15 inspections dans les domaines de l'industrie, de la recherche

ou vétérinaire ;

3 inspections concernant la protection des sources contre les actes de malveillance ;

4 inspections concernant l'exposition au radon.



Événement significatif

classé au niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle INES,
ou au niveau supérieur ou égal à 2 sur l'échelle ASN-SFRO, n'a été déclaré à l'ASNR.

En 2025, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste satisfaisant.

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PARC DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS À CONTRÔLER

Nucléaire de proximité



Activités nucléaires de proximité du domaine médical :

- 8 services de radiothérapie externe ;
- 4 services de curiethérapie ;
- 16 services de médecine nucléaire, dont 3 pratiquant la radiothérapie interne vectorisée ;
- 38 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées ;
- 68 scanners à visée diagnostique répartis dans 50 établissements ;
- environ 800 appareils de radiologie médicale ;
- environ 2000 appareils de radiologie dentaire.



Activités nucléaires de proximité du domaine vétérinaire, industriel et de la recherche :

- environ 250 cabinets vétérinaires, dont 8 disposant d'un scanner et 16 pratiquant la radiologie équine ;
- environ 400 établissements industriels et de recherche, dont 27 entreprises ayant une activité de radiographie industrielle ;
- 2 accélérateurs, dont 1 pour la production de médicaments destinés à l'imagerie médicale et 1 pour l'irradiation industrielle,



Des activités liées au transport de substances radioactives



Des laboratoires et organismes agréés par l'ASNR :

- 1 organisme agréé pour le contrôle de la radioprotection ;
- 5 organismes agréés pour procéder aux mesures d'activité volumique du radon ;
- 1 laboratoire pour les mesures de la radioactivité dans l'environnement.

Autres installations nucléaires

La **société Jimmy Energy** a déposé en 2024 auprès du ministre chargé de la sûreté nucléaire une demande d'autorisation de création au Creusot, en Saône-et-Loire (71), **d'une usine pour l'assemblage des éléments de combustible de son projet de petit réacteur modulaire** à haute température.

04

BILAN 2025 ET PRINCIPAUX SUJETS 2026 POUR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

4.1

LE CONTRÔLE DES UTILISATIONS MÉDICALES DES RAYONNEMENTS IONISANTS



DOMAINE MÉDICAL

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes.

L'ASNR appelle à **anticiper les changements techniques, organisationnels et humains** susceptibles de générer des risques.

Ce constat doit toutefois être nuancé en raison de fragilités récurrentes constatées pour l'ensemble des domaines et de la survenue dans certains établissements d'événements significatifs de radioprotection.

Plusieurs signaux de dégradation de la culture de radioprotection sont en effet observés :

- **Des effectifs amoindris** (MERM, médecins, physiciens médicaux),
- **Externalisation insuffisamment maîtrisée** en imagerie des missions de radioprotection (PCR, physiciens médicaux),
- **Complexification des organisations, mutualisations de moyens et dilution des responsabilités** dans un contexte de réforme des autorisations de soins et de rachats de centres.

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (1/2)

Radiothérapie

- Les **fondamentaux de la sécurité sont en place**, et les démarches de gestion de la qualité et de gestion des risques sont matures.
- Des **difficultés persistent : analyses de risques insuffisamment mises à jour** ; difficulté à maintenir les **démarches de retour d'expérience**.
- L'ASNR appelle à une **vigilance renforcée** lors du déploiement des **nouvelles techniques et pratiques**.



Curiethérapie

- Des **règles de radioprotection bien prises en compte**, notamment **l'appropriation des systèmes qualité**.
- Le **maintien de l'activité représente un défi majeur** : **ressources et compétences spécifiques requises**, difficultés persistantes de **recrutement**.

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (2/2)

Médecine nucléaire

- La situation est **satisfaisante** bien que **contrastée**.
- La **radioprotection des travailleurs** est globalement **bien maîtrisée**, mais une faiblesse persiste concernant la gestion des interventions de personnels extérieurs,
- Des **radioprotection des patients** présentent des **marges de progression** sur la sécurisation des processus d'administration des médicaments, la mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité et la formation et l'habilitation des professionnels,
- La **gestion des effluents et des déchets** est un **point de vigilance**, notamment avec l'apparition de nouveaux médicaments,
- L'augmentation des **essais cliniques** utilisant de nouveaux radionucléides appelle une **vigilance renforcée pour accompagner l'innovation dans un cadre sécurisé**.



Pratiques interventionnelles radioguidées

- La **radioprotection progresse**, mais les **blocs opératoires restent moins performants** que les services d'imagerie interventionnelle.
- Des **points de vigilance** demeurent sur :
 - La **formation à la radioprotection** des travailleurs et des patients,
 - **L'optimisation des doses**, surtout aux blocs opératoires,
 - La **coordination des mesures de prévention** lors de coactivité, notamment avec les **praticiens libéraux**.

FAIT MARQUANT : SURVENUE DE PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS EN RADIOPROTECTION EN RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE

L'année 2025 a été marquée par plusieurs événements significatifs affectant des cohortes de patients, notamment pédiatriques. Une fiche de retour d'expérience a été publiée le 18 mai 2026

Ces événements ont mis en lumière :

- Des **défauts de paramétrage** des équipements,
- Une **formation insuffisante** des professionnels,
- Des **défaillances dans la démarche d'optimisation des doses**.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection dans le domaine de la radiologie conventionnelle, notamment par la **formalisation des pratiques**, l'**habilitation des personnels** et une **meilleure analyse des doses délivrées**.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

FOCUS SUR
UN ÉVÉNEMENT
DÉCLARÉ À L'ASNR

Mai - 2026



IMPORTANCE DE LA CULTURE DE RADIOPROTECTION POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES DOSES DES EXAMENS DE RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE

La radiologie conventionnelle demeure en raison du volume d'actes, le troisième contributeur de la dose efficace collective en France en 2022, après la scanographie et la médecine nucléaire¹. Plusieurs événements significatifs impliquant des cohortes de patients ayant bénéficié d'examen à des doses insuffisamment optimisées, montrent la nécessité d'une meilleure appropriation des exigences de radioprotection par les professionnels notamment chez l'enfant. Le premier événement de cette série, qui se distingue des suivants par le recours à un mode de scope plutôt qu'à des acquisitions d'images fixes, alimente le présent partage d'expérience.

L'ÉVÉNEMENT EN BREF

L'ASNR a reçu une déclaration d'un événement significatif de radioprotection (ESR) à la suite d'une urologie par radiographie pratique chez un enfant. L'événement a été découvert par le radiologue lors de la rédaction du compte-rendu. Les premières investigations conduites par le centre hospitalier ont permis d'identifier l'utilisation du mode scope continu au lieu du mode scope pulvé lors de l'examen de l'enfant du fait d'une mauvaise configuration du protocole de la table de radiologie avec lequel l'examen a été fait.

L'instruction de l'ESR a conduit l'ASNR à demander à l'établissement de poursuivre ses investigations car cette table télécommandée est aussi utilisée notamment, pour deux autres catégories d'examen dynamiques :

- les levants opiques ;
- les transits oeso-gastro-duodénaux.

Il en ressort que sur la période 2012-2024, 667 patients dont 451 mineurs ont ainsi été exposés à des doses plus élevées que celles constatées habituellement pour l'un de ces trois examens. Pour les examens réalisés entre la date d'installation de la table en 2012 et la date d'installation, en 2017, du système d'archivage des images (PACS), les doses des patients n'ont pas pu être retrouvées. L'identification des autres patients puis le recueil des valeurs du Produit Dose Surface (PDS) de leurs examens ont permis de constater une hétérogénéité de ces dernières. Certaines étaient sensiblement supérieures aux valeurs de référence françaises (NRD) ou à celles données par la littérature française² ou anglaise³ dans les autres cas. Ces éléments ont notamment conduit les professionnels à questionner leurs pratiques et l'hôpital à mettre en place des actions correctives immédiates et à moyen terme.

ANALYSE DES CAUSES ET FACTEURS INFLUENTS

TECHNIQUES

- difficulté du retrait de la grille anti-diffusion de l'appareil ;
- ambiguïté de l'interface visuelle (console) et de l'émission sonore à l'exposition (répétition de bips en mode scope continu)

ORGANISATIONNELS

- défaut d'organisation lors de la mise en service de cette table de radiologie ayant conduit à l'utilisation de l'équipement en mode scope continu au lieu du mode pulvé (habituellement configuré par défaut en sortie d'usine selon le fabricant) ;
- stratégie d'achat n'ayant pas priorisé le transfert automatique des indicateurs dosimétriques de la table télécommandée au RDP pour être insérés dans le compte-rendu de l'examen du patient ;
- défaut d'organisation dans la gestion des compétences des utilisateurs (détection des besoins de formation, planification, suivi et évaluation des formations) après le départ du manipulateur en électroradiologie médicale (ERM) relevant initialement formé à l'utilisation de cette table de radiologie conduisant à :
 - une formation insuffisante des nouveaux référents et des nouveaux ERM quant :
 - aux indications du pupitre ;
 - aux réglages des paramètres ;

¹ Source : Rapport ASNR 2025-01-15 relatif à l'étude ESPR 2022 - L'exposition de la population aux rayonnements ionisants due aux actes d'imagerie médicale disponibles : Actes réalisés en France en 2022 - p. 10 - publié par l'ASNR sur son site

² NRD : Niveau de référence diagnostique - cette optimisation des expositions des patients dans le domaine de l'imagerie médicale

³ HGA : Guidance on the establishment, use and review of diagnostic reference levels for medical exposure to ionising radiation, December 2023

⁴ Radiation Protection n°185 European Guidelines on Diagnostic Reference Levels for Paediatric Imaging, European Union, 2018

⁵ NIS : Système d'information de radiologie



2 ESR en BFC

CH ROBERT MORLEVAT (Dpt. 21) : Déclaré le 25 juin 2025. Inspection le 7 novembre 2025. Identification de **679 patients pédiatriques** concernés



CH William MOREY (Dpt. 71) : Déclaré le 12 janvier 2026. Identification de **1500 patients pédiatriques** concernés



4.2

LE CONTRÔLE DES UTILISATIONS INDUSTRIELLES, VÉTÉRINAIRES ET EN RECHERCHE DES RAYONNEMENTS IONISANTS



DOMAINES INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

Les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche présente une **grande diversité** d'activités, de tailles d'établissements et d'applications.

DOMAINES INDUSTRIEL, VETERINAIRE ET DE LA RECHERCHE

Radiographie industrielle

- **Secteur prioritaire** en raison des enjeux en radioprotection et des risques associés, en particulier la gammagraphie
- Les **obligations réglementaires sont majoritairement respectées**.
- Des faiblesses récurrentes persistent sur :
 - Les **vérifications** exigées par le code du Travail,
 - Lorsque des chantiers sont réalisés, leur **préparation** et la **coordination entre donneurs d'ordre et entreprises** de radiographie.



DOMAINES INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

Domaines vétérinaire et de la recherche

- La **radioprotection est satisfaisante** dans l'ensemble.
- **Activités Vétérinaires** : le **recours à des organismes externes pour la radioprotection** (OCR) ne doit pas déresponsabiliser les responsables d'activité nucléaire.
- **Activités de recherche** : des fragilités récurrentes dans la **gestion des déchets** et dans la mise en œuvre du **programme de vérifications**.



4.3

LA PROTECTION DES SOURCES DE RAYONNEMENT CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE

DOMAINE DE LA PROTECTION DES SOURCES CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE



En 2025, l'ASNR a achevé le cycle initial de contrôle de tous les établissements concernés. La mise en place des dispositions pour protéger des sources radioactives de haute activité ou des lots de sources équivalents se poursuit progressivement.

La très grande majorité des établissements a correctement procédé à la **catégorisation des sources**, la définition d'une **politique de protection des sources**, ainsi que la mise en place **d'autorisations nominatives d'accès aux sources** et de dispositions visant à **identifier et protéger les informations sensibles**.

Des **dispositions sont en place pour protéger les sources**. Axes de progrès : justification de la bonne résistance à l'effraction des barrières physiques et maintenance préventive des équipements destinés à détecter des intrusions.

4.4

LA PREVENTION ET LA GESTION DU RISQUE LIÉ AU RADON



ACTIONS DE CONTRÔLE

En 2025, l'ASNR a mené en Bourgogne-Franche-Comté quatre actions de contrôle ciblant la gestion du risque radon dans les établissements recevant du public (ERP) et les lieux de travail. Elle rappelle l'importance d'une vigilance accrue quant au respect de la réglementation relative à la gestion du risque lié au radon sur les lieux de travail

- **Trois de ces inspections ont concerné des communautés de communes situées dans des territoires présentant un potentiel radon significatif (zone 3).** Les attendus de la réglementation étaient bien connus des responsables d'ERP pour les communes situées dans les départements du Territoire-de-Belfort (90) et de la Saône-et-Loire (71), mais pas par celles situées dans le département du Jura (39). Pour l'ensemble des communes, la réglementation qui s'applique aux lieux de travail était méconnue et des engagements ont été pris de dresser un inventaire des lieux de travail exposés au radon suivi d'une évaluation du risque.
- **Une inspection a également été conduite sur un lieu de travail spécifique dans un barrage hydraulique administré par un organisme de l'État situé dans la Nièvre (58).** Cette inspection a mis en évidence que le risque lié au radon n'avait pas encore été pris en compte dans l'évaluation des risques professionnels.

ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR AGIR EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AU RADON

L'ASNR soutient le réseau régional « Eclaireurs » qui, sur la thématique du radon et la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments, informe et sensibilise, relaye les formations disponibles, met en lien les partenaires et facilite la co-construction d'actions en Bourgogne-Franche-Comté.

- En 2025, ce réseau a poursuivi sa dynamique d'actions de sensibilisation au travers de plusieurs rencontres et formations régionales. Après trois années d'existence, il partage désormais son retour d'expérience avec des acteurs d'autres régions. L'ASNR de Dijon a notamment contribué à un webinaire sur la gestion du risque lié au radon dans les ERP.
- Les inspecteurs de la division de Dijon informent également les employeurs des dispositions réglementaires en matière de radon, notamment sur la particularité de la région Bourgogne-Franche-Comté qui comporte des sous-sols karstiques renforçant le potentiel radon.





Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact presse :

evangelia.petit@asnr.fr, 01 46 16 41 42